

OCTOBRE 2021
n°309

SOMMAIRE

Pages 1 à 3 :

Comment redevenir
maître de notre
épargne

Page 4 :

Panorama des
marchés financiers et
chiffres clés

COMMENT REDEVENIR MAÎTRE DE NOTRE ÉPARGNE

Nous sommes, pour la plupart, convaincus qu'il est important de se préoccuper de l'état de notre planète et adoptons un comportement éco-responsable dans notre vie quotidienne dans le but de limiter notre empreinte carbone et son impact sur l'environnement. Il existe un domaine dans lequel il est particulièrement difficile d'agir faute de transparence suffisante... Il s'agit de l'épargne.

Ceci est d'autant plus regrettable que nous sommes en quête d'une épargne plus juste et responsable en matière sociale et environnementale. Pour preuve, nous sommes 62 % à déclarer accorder une place importante aux impacts environnementaux et sociaux dans nos décisions de placement. La pollution, le changement climatique, la biodiversité, l'emploi et les droits humains sont au centre de nos préoccupations. Nous sommes 66 % à refuser que notre épargne soutienne l'industrie minière et les énergies fossiles. Enfin, nous sommes 80 % à souhaiter que notre épargne favorise le développement des énergies renouvelables, des transports décarbonés, de la culture de produits bio et de la production locale.

Le système est tellement opaque et complexe que, dans les faits, la majorité des produits d'épargne existants sur le marché contribue au financement d'entreprises polluantes ou peu regardantes sur les droits humains même lorsqu'ils sont vendus comme responsables. En novembre 2020, l'ONG Reclaim Finance a passé au crible 442 fonds commercialisés en France et les résultats sont édifiants. 381 fonds, soit 86 % des fonds étudiés, ont investi dans des entreprises figurant parmi les plus émettrices de gaz à effet de serre ou ayant des pratiques néfastes ou lacunaires en matière de droits humains ou fabricant des armes ou étant impliquées dans le secteur du charbon ou dans des scandales majeurs. L'exposition à ces entreprises non vertueuses dépasse le seuil des 10 % pour près d'un fonds sur deux !

Ces résultats traduisent clairement le profond antagonisme existant entre nos aspirations et les investissements effectués par les sociétés de gestion.

Il est paradoxal de constater que nous épargnons pour bénéficier d'un avenir meilleur et participons, à notre insu, au financement des activités qui l'assombrissent en contribuant à la destruction de la nature, aux crises sociales et humanitaires.

Pourtant, nos attentes pour une épargne socialement et environnementalement responsable sont parfaitement connues des sociétés de gestion qui, pour la plupart, utilisent l'argument fallacieux de la finance responsable dans le seul but de capter plus facilement nos capitaux. Pour preuve, une publicité sur 8 diffusée dans la presse ou sur internet en 2020 faisait la promotion de la finance durable contre une sur 12 en 2019. Nous devons donc être particulièrement vigilants pour éviter de tomber dans le piège du greenwashing.

Le greenwashing touche également les livrets d'épargne. L'exemple le plus criant concerne le Livret de Développement Durable et Solidaire plus communé-

ment connu sous le sigle LDDS. A priori, l'épargne versée sur ce type de livret devrait, comme l'indique sa dénomination, être au service de la transition écologique et sociale. Or, le quota minimum imposé par la loi sur cette thématique est fixé à seulement 15 %, d'où une tromperie manifeste. De plus, selon Rift, l'organisme qui scanne l'impact sociétal et environnemental des produits d'épargne, 50 % des banques françaises ne respectent même pas ce quota minimum de 15 % !

Si nous souhaitons que notre épargne œuvre au service de la transition écologique, nous ne pouvons malheureusement pas, en l'état actuel de la réglementation trop laxiste, nous fier aux labels ESG, ISR et encore moins aux discours promotionnels des sociétés de gestion qui se targuent toutes d'investir dans des entreprises responsables. Nous devons nous tourner vers des établissements spécialisés qui opèrent une stricte sélection des supports d'investissement répondant réellement aux critères ISR ainsi qu'un chiffrage de l'impact durable de nos investissements.

La fintech Goodvest, qui a bâti une offre alignée sur l'Accord de Paris, le traité international sur le réchauffement climatique adopté en 2015, en fait partie. L'objectif à long terme de l'Accord de Paris est de maintenir l'augmentation de la température moyenne de la planète bien en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et, de préférence, de limiter l'augmentation à 1,5 °C de façon à réduire considérablement les impacts du changement climatique. En vertu de cet accord, les émissions de gaz à effet de serre doivent être réduites dès que possible et atteindre le niveau zéro à partir de 2050.

Le moyen le plus efficace pour lutter contre le réchauffement climatique consiste à réduire notre empreinte carbone. Cette dernière est un indicateur qui vise à mesurer l'impact d'une activité sur l'environnement et, plus particulièrement, les émissions de gaz à effet de serre liées à cette activité. Elle peut s'appliquer à un individu (selon son mode de vie), à une entreprise (selon ses activités) ou à un territoire.

Selon le Ministère de la Transition Ecologique, **l'empreinte carbone moyenne d'un français ressort à 11,2 tonnes équivalent CO₂** et se répartit de la façon suivante : 8 tonnes émanant du dioxyde de carbone (CO₂) et 3,2 tonnes du méthane (CH₄) et du protoxyde d'azote (N₂O). A titre informatif, notre empreinte carbone se décompose comme suit : 24 % pour le transport (routier et aérien), 23 % pour le logement (énergie, traitement de l'eau et des déchets, mobilier, construction et rénovation), 22 % pour les biens et services (fabrication et consommation), 19 % pour l'alimentation (agriculture, transformation alimentaire et transport) et 12 % pour les services publics (ministères).

Il est à signaler que, **pour respecter les accords de Paris, il faut que la quantité de gaz à effet de serre que nous dégageons individuellement soit inférieure à 3 tonnes.** La route est encore très longue et il est urgent d'agir !

Pour ce faire, nous devons à la fois modifier notre façon de consommer et d'épargner. En effet, notre épargne a un impact non négligeable sur l'empreinte carbone. En principe, le calcul de l'empreinte carbone d'un fonds d'investissement est aisé puisqu'il suffit de collecter l'empreinte carbone de chaque entreprise au sein du portefeuille et de la pondérer selon son poids. Les entreprises de plus de 500 salariés ayant pour obligation de publier leur déclaration de performance extra financières, les données sont donc accessibles. Pour mémoire, les performances extra-financières incluent les 3 volets suivants :

- L'aspect social qui concerne l'emploi dans l'entreprise, les modalités d'organisation du travail, la sécurité, la santé, la formation, le dialogue social...
- L'aspect sociétal qui se rapporte à l'égalité du traitement hommes/femmes, à l'insertion des travailleurs handicapés, aux mesures anti-discrimination, à l'impact sur le développement et l'emploi mais aussi aux relations avec les parties prenantes (fournisseurs, sous-traitants), aux actions visant à la santé et à la sécurité des consommateurs.
- L'aspect environnemental qui aborde toutes les actions de développement durable relatives à la préservation des ressources et de la biodiversité, à la lutte contre la pollution et le réchauffement climatique, à l'économie circulaire conformément au processus de la transition énergétique.

Les émissions de carbone sont ordonnées selon plusieurs catégories dénommées postes. Ce classement permet d'identifier les postes d'émissions où la contrainte carbone est la plus forte afin de cibler les émissions à réduire. Les catégories de ces postes sont appelées des scopes et sont scindés en 3 niveaux. **Chaque scope prend en compte les émissions d'un produit ou d'une entreprise à différentes étapes de la chaîne de valeur.**

Le scope 1 regroupe les émissions directes de l'entreprise, c'est-à-dire uniquement les émissions venant des activités contrôlées par l'entreprise. Ces émissions sont liées à la combustion de carburants mais aussi de biomasses pour produire de l'électricité, générer de la vapeur ou de la chaleur.

Le scope 2 comprend les émissions indirectes liées à l'achat d'électricité, de vapeur, de chaleur et de froid pour usage final propre.

Le scope 3 englobe toutes les émissions indirectes de l'entreprise qui font partie du reste de la chaîne de valeur tant en amont qu'en aval. En clair, les émissions des biens et services, achetés pour assurer la distribution et l'utilisation des biens, sont comptabilisées dans le Scope 3.

Afin de bien appréhender ces 3 niveaux, prenons l'exemple d'un constructeur automobile. Les émissions de CO₂ liées à la fabrication des voitures, sont classées dans le scope 1. Le scope 2 prend en compte l'électricité utilisée pour éclairer et chauffer ses usines et ses bureaux. Le fonctionnement de leurs voitures, une fois vendues, relève du scope 3, tout comme l'empreinte carbone de ses fournisseurs.

L'ensemble des scopes permet de différencier l'impact climatique des entreprises d'un même secteur ou encore de comparer les secteurs entre eux. **Seule une analyse sous l'angle des 3 scopes permet de connaître le niveau réel des émissions carbone. Cela devrait donc être la norme afin que chaque épargnant puisse avoir une vision globale de l'impact carbone de son épargne.** Or, en France, les grandes entreprises ont pour obligation de publier leurs émissions de scopes de niveau 1 et 2. Le scope de niveau 3, non obligatoire, est trop rarement communiqué par les entreprises. **Cette absence de publication a pour effet de minorer l'empreinte carbone de l'entreprise et, par conséquent, de tronquer la publication des chiffres.** La fabrication d'un produit faisant apparaître un bon niveau de scopes 1 et 2 mais un piètre scope 3 aura, en fin de compte, leurré les épargnants en laissant croire que le produit n'est pas néfaste pour l'environnement. Outre la mauvaise information communiquée aux tiers, cette omission implique pour l'entreprise l'absence de prise en compte d'un grand nombre de risques auxquels elle s'expose l'empêchant ainsi de mettre en place une stratégie adaptée.

Comme stipulé précédemment, Goodvest a pour mission de concevoir des portefeuilles respectant strictement l'accord de Paris. A ce titre, elle réalise une analyse climatique de tous les fonds ce qui implique le calcul des émissions de carbone des entreprises présentes au sein de ces fonds. **Soucieuse de la plus grande transparence, elle calcule l'empreinte carbone globale c'est-à-dire en incluant les 3 scopes pour chaque fonds pour ne sélectionner que les meilleurs d'entre eux. Pour ce faire, Goodvest s'appuie sur l'expertise du fournisseur indépendant de données carbone, Carbon4 Finance, dont l'associé fondateur est Jean-Marc Jancovici.** Cette société fournit des données aux gestionnaires d'actifs, fonds de pension, banques et fabricants d'indices pour leur permettre d'intégrer le défi du changement climatique à leurs décisions d'investissement. Carbon4 Finance a créé sa propre méthodologie d'analyse climatique : Carbon Impact Analytics (CIA). Cette dernière permet de connaître les émissions produites par les activités des entreprises mais également leurs émissions réduites depuis 5 ans et leurs émissions économisées grâce à des matériaux, méthodes, technologies durables.

Dans tous les cas de figure, les entreprises nocives sur le plan environnemental ou de l'éthique sont expressément exclues. Aussi, en retenant les solutions élaborées par Goodvest, vous êtes certain de ne jamais investir dans les énergies fossiles, tant au niveau de l'extraction que de la production, les divertissements pour adulte, l'armement, le tabac ainsi que tous les agissements contraires au pacte des Nations Unies.

Si vous êtes séduit par les valeurs prônées par Goodvest, le contrat d'assurance vie Goodvie est la solution idéale. Ce contrat, assuré par Generali, permet de donner un sens à votre épargne en l'orientant vers les causes qui vous tiennent à cœur au travers de fonds méticuleusement sélectionnés. **Ainsi, Goodvie propose les 7 thèmes d'investissement suivants : transition écologique, emploi et solidarité, diversité en entreprise, accès à l'eau, énergies vertes, santé et pays émergents.** Vous restez libre de sélectionner les thèmes comme vous l'entendez. Sachez toutefois que, pour disposer d'une diversification satisfaisante sur le plan financier et, par conséquent, réduire les risques, il est souhaitable de retenir trois ou quatre thématiques distinctes.

Le contrat Goodvie fonctionne exclusivement via un mandat de gestion. Compte tenu des nombreux choix, tant en termes de niveaux de risque (sécurisé, prudent, volontaire, ambitieux et audacieux) que des thèmes d'investissements, il en ressort de multiples combinaisons de portefeuilles. **Il est à noter que le contrat Goodvie ne propose pas de fonds euro dans la mesure où ce type de support ne répond pas aux exigences de Goodvest en termes environnementaux et sociétaux.**

La transparence étant l'un des crédits de Goodvest, l'empreinte carbone de votre contrat ainsi que sa composition détaillée reprenant les entreprises en portefeuille et sa répartition sectorielle globale sont consultables à tout moment.

Les frais de ce contrat sont très compétitifs : 0 % de frais d'entrée, 0 % de frais de sortie et 0 % de frais d'arbitrage. Les frais de gestion du contrat sont fixés à 0,60 % l'an et les frais de mandat à 0,90 %. Les fonds sélectionnés au sein de ce contrat sont des ETF et des fonds institutionnels à frais de gestion réduits.

Enfin, la liquidité est totale puisque l'épargne en compte demeure disponible sous 48 heures sans frais ni pénalité.

En conclusion, notre épargne étant source de pollution, il est illusoire de penser que limiter nos efforts à la consommation sera suffisant pour atteindre les objectifs de neutralité carbone. Il est indéniable que l'épargne influence et construit le monde de demain.

Avec Goodvie, vous avez les moyens de faire fructifier votre épargne en harmonie avec vos valeurs, et ce, en toute transparence tant au niveau de la structure des frais que de la nature de l'épargne. Vous avez la certitude que votre épargne sera utilisée dans le strict respect de vos valeurs et convictions et pourrez le vérifier à tout moment. **Autrement dit, cela vous permettra d'investir responsable et, par conséquent, d'avoir, en plus du rendement financier, un impact social et environnemental positif et mesurable.**

Nous restons à votre entière disposition pour vous fournir de plus amples informations sur ce contrat novateur et vous conseiller quant à sa pertinence au sein de votre stratégie patrimoniale. **Sachez que nous avons négocié pour vous la gratuité des frais de gestion et de mandat pendant une durée d'au moins 3 mois.**

Et même si la thématique écologique vous laisse de marbre, ne la délaissez pas pour autant. Les flux qui vont se diriger vers les entreprises vertueuses au cours des prochaines années tireront nécessairement les performances financières de ce secteur à la hausse. Quelles que soient vos convictions, cette thématique est devenue incontournable. **Autant prendre les devants en investissant responsable et opter pour une solution qui permette de le vérifier.**

PANORAMA DES MARCHÉS FINANCIERS

Données arrêtées au 30 septembre 2021

Marchés des Actions	Niveau des indices	Variation en pourcentage sur			
		1 mois	l'année	3 ans	5 ans
PARIS (CAC 40)	6 520,01	-2,40%	17,45%	18,69%	46,57%
PARIS (CAC 40 GR)	18 530,62	-2,18%	20,04%	28,66%	69,35%
PARIS (CAC Mid&Small)	15 027,89	-2,58%	12,83%	7,63%	32,86%
PARIS (CAC All-Tradable)	5 019,12	-2,35%	16,36%	16,33%	44,25%
EUROPE (Euro Stoxx 50)	4 048,08	-3,53%	13,95%	19,09%	34,84%
NEW YORK (Dow Jones)	33 843,92	-4,29%	10,58%	27,91%	84,86%
NEW YORK (Nasdaq Composite)	14 448,58	-5,31%	12,11%	80,06%	172,00%
FRANCFORT (Dax Xetra)	15 260,69	-3,63%	11,24%	24,61%	45,19%
LONDRES (FTSE 100)	7 086,42	-0,47%	9,69%	-5,64%	2,71%
TOKYO (Nikkei 225)	29 452,66	4,85%	7,32%	22,11%	79,05%
MONDE (Msci World) en Euros	263,04	-2,51%	15,91%	35,64%	64,42%

Taux d'intérêt	jour le jour	2 ans	5 ans	10 ans	20 ans
FRANCE	-0,58%	-0,67%	-0,40%	0,14%	0,56%
ETATS-UNIS	0,07%	0,26%	1,00%	1,50%	2,00%
ROYAUME-UNI	0,04%	0,31%	0,56%	0,98%	1,33%
JAPON	-0,10%	-0,11%	-0,08%	0,08%	0,45%

Or et Devises	Cours	Variation en pourcentage sur			
		1 mois	l'année	3 ans	5 ans
LINGOT	48 740 €	-2,07%	-2,52%	48,28%	26,70%
NAPOLEON	294,90 €	-0,20%	-3,28%	48,94%	31,71%
EURO / DOLLAR	\$ 1,1598	-1,70%	-5,70%	-0,04%	3,27%
EURO / LIVRE STERLING	£ 0,8638	0,73%	-4,33%	-3,00%	-0,22%
EURO / 100 YENS	¥ 129,87	0,15%	2,34%	-1,55%	14,07%
EURO / FRANC SUISSE	CHF 1,0840	0,20%	-0,02%	-4,81%	-0,66%

CHIFFRES CLÉS DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

Données arrêtées au 30 septembre 2021

PRODUIT INTERIEUR BRUT 2 ^{ème} TRIMESTRE 2021	2 404,38 milliards d'euros
DEFICIT PUBLIC 2020	211,5 milliards d'euros soit 8,8 % du PIB
DETTE PUBLIQUE 2 ^{ème} TRIMESTRE 2021	2 762 milliards d'euros soit 114,9 % du PIB
TAUX DE CROISSANCE TRIMESTRIEL DU PIB	+ 1,10 % au 2 ^{ème} trimestre 2021
PRODUCTION INDUSTRIELLE	+ 0,30 % en juillet 2021
DEPENSE DE CONSOMMATION DES MENAGES	+ 1,00 % en août 2021
PLAFOND DE LA SECURITE SOCIALE	3 428 euros par mois à compter du 01/01/2021
SMIC (BRUT)	10,48 € au 01/10/2021 soit 1 589,47 € mensuels
INDICE DES PRIX	+ 1,90 % sur un an
INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX (ILC)	+ 2,59 % sur un an
INDICE DE REFERENCE DES LOYERS (IRL)	+ 0,42 % sur un an
TAUX DE CHOMAGE	8,00 % de la population active

2, avenue de Flandre - CS 15015 - 59705 MARCQ-EN-BAROEUL Cedex

Tél. : 03.20.72.07.71 - Fax : 03.20.65.29.04 - magellanconseil@magellanconseil.fr - www.magellanconseil.fr

S.A.R.L. au capital de 40 000 € - R.C.S. Lille Métropole B 392 608 311 - Code APE N° 6619B - TVA intracommunautaire N° FR20392608311 - Membre de l'ANACOFI CIF association agréée par l'AMF

Référéncée à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le N° 07 005 844 en tant que Conseiller en Investissement Financier et courtier d'assurance.

Intermédiaire Immobilier (carte professionnelle délivrée par la CCI de Lille N° CPI 5906 2016 000 011 371) - Garantie financière « non détention de fonds pour compte de tiers » et responsabilité civile professionnelle police N° 114.239.900 (Adhérent numéro : 226152) - MMA IARD 14 Bd Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans Cedex 9